

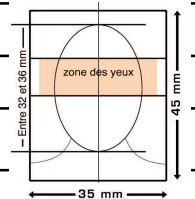
## PASSEPORT PERSONNE MAJEURE

### PERTE ou VOL

Si le passeport perdu était biométrique	Si le passeport perdu était un ancien modèle	
	<b>Vous avez une carte d'identité sécurisée (plastifiée)</b> valide ou périmée depuis moins de 5 ans	<b>vous n'avez pas de carte d'identité sécurisée (plastifiée)</b>
	<b>CNI</b>	<b>➔ acte de naissance</b> (extrait avec filiation ou copie intégrale) datant de moins de 3 mois <b>sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une commune où l'état-civil est dématérialisé (voir ci-dessous)</b> <b>➔ pièce d'identité</b> (permis de conduire, carte vitale avec photo...)

### Pièces à fournir dans tous les cas

<b>déclaration de perte ou de vol</b>
<b>numéro de pré-demande ou formulaire cerfa n°12100*02</b>
<b>timbres fiscaux : 86 €</b> (timbres papier ou dématérialisés)
<b>1 photo d'identité</b> (moins de 6 mois, de face, tête nue, sur fond clair, 3,5 x 4,5 cm)
<b>justificatif de domicile datant de moins d'un an</b> (facture eau, électricité, téléphone, gaz, attestation d'assurance locative, avis d'imposition, quittance de loyer établie par une agence ou un bailleur)



### Ajout d'un nom d'usage pour les femmes (épouse, veuve, usage)

Livret de famille (épouse, veuve)
Jugement de divorce si autorisation de conserver le nom d'usage ou attestation de l'ex-époux avec légalisation de signature et copie de sa carte d'identité (usage)

### Les originaux des pièces justificatives devront être présentés

Si vous êtes né(e) dans une commune concernée par la dématérialisation des documents d'état-civil,  
vous n'avez pas besoin de fournir d'acte de naissance.  
Consultez le site de l'ANTS <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

